



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2016

L'an deux mille seize, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 11

Absents : 1

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy,
Mme GAGNIER Séverine, Mme LABOUBEE Marie-Josée,
M. AUDARD Stéphane, Mme GUINET Danielle; Mme FER Dorothée,
Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE Samuel

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. SAUVEZIE donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme FOURTON Rénata

Date de convocation
26/01/2016

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 06 janvier 2016.

Délibérations

- Délibération N°2016 – 02 - 03/01 – Délibération pour prestation de contrôle DECI (Défense Extérieure Incendie)

Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 06 janvier 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

➤ **Délibération N°2016 – 02 - 03/01 – Délibération pour prestation de contrôle DECI (Défense Extérieure Incendie).**

Madame le Maire expose :

Vu la loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de la police spéciale du maire, que les investissements y afférents sont à la charge du budget général de la commune.

Vu le décret du 27 février 2015, publié le 1er mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées.

CONSIDERANT que la RESE, gestionnaire du réseau public de distribution de l'eau potable de la commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'Incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

CONSIDERANT que les tarifs des prestations de contrôle DECI de la RESE ont été présentés et votés lors du comité syndical du 10 décembre 2015 par les délégués à l'eau de l'ensemble des communes adhérentes,

Madame le Maire donne lecture des prestations et tarifs proposés par la RESE en matière de contrôle DECI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- DECIDE de confier le contrôle de points de défense incendie de la commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Informations et questions diverses

Mme le Maire annonce la validation du programme prévisionnel ADA'P de la commune par le préfet.

Elle donne lecture du courrier du Maire de Montlieu la Garde, qui annonce que la DGFIP envisage le regroupement des trésoreries de St Aigulin et Montlieu la garde sur le site de Montguyon.

Elle annonce la réception de l'APS (Avant-Projet Sommaire), de MG+ Architectes, concernant le projet de la rénovation de la salle des fêtes, pour un montant de 765 000€ HT.

Mme GUINET demande quelles sont les nouvelles entreprises installées sur la commune.

↳ Mme le Maire indique que les entreprises récemment installées sont : la GETADE (produits phytosanitaires), ZA Les Sards, et la reprise de la société SOME'ART route de Montendre.

Mme GUINET fait le compte rendu de la réunion concernant les seniors à laquelle elle a assistée.

Et précise que toutes les informations et contact sont disponibles à l'accueil.

Elle signale que suite à la réunion de l'association Solidarité Sud (la Banque Alimentaire), dans le canton il y a 62 familles, soit 132 adultes et 130 enfants, qui bénéficient de cette aide.

Elle revient sur le repas du CCAS, les impressions des convives sont excellentes concernant le repas, mais elle fait état de nombreuses critiques concernant la musique.

M. MARCHAIS donne lecture du rapport fait par M. NAVARRE, concernant les travaux de la Saye, il précise qu'après un passage sur place il s'avère qu'un arbre situé sur une parcelle de la commune, est tombé, et qu'il a pris contact avec le technicien, afin que le nécessaire soit fait. Il annonce la réalisation d'un inventaire complet du matériel de la commune.

M. MARCHAIS demande des informations sur l'opération «voisins vigilants»

↳Mme le Maire indique que c'est une convention tripartite (Gendarmerie / Préfecture / Commune), qui sera traitée au niveau du SIVOM, et qui sera d'ailleurs à l'ordre du jour du prochain conseil du SIVOM au mois de mars.

M. NAVARRE signale la vitesse excessive du bus scolaire.

↳Mme le Maire répond qu'elle recevra le chauffeur et évoquera ce point lors des entretiens professionnels.

M. AUDARD signale qu'une partie du trottoir situé devant l'école élémentaire, est décalée.

↳M. MARCHAIS dit qu'il inspectera l'endroit dès demain.

Mme POUMIROU annonce la participation de 6 enfants au mini séjour, qui aura lieu du 12 au 14 avril 2016 à Beynac (19) pour un prix de 195 € (voyage + repas + activités). Elle annonce qu'un courrier a été adressé aux maires des communes du SIVOM, pour les inviter à diffuser cette information auprès des familles de leur commune.

M. ARDOIS annonce le prix de revient d'un repas à la cantine. :

Coût d'un repas en produits alimentaires : 1,70€ -

Coût d'un repas avec en plus charges du personnel et fluides: 6,53€,

Le prix du repas enfant facturé aux familles est de 2,50€

Concernant le périscolaire, le coût du périscolaire 14 180€ avec un fond de soutien de 6 550€

↳Mme le Maire précise que le SIVOM met un éducateur sportif à disposition, seul les déplacements de l'agent sont pris en charge par la commune.

M. ARDOIS signale la dangerosité de certains arbres sur la route de la cabane.

Il rappelle les futures manifestations : le 4 mars à 20h, concert gratuit à l'église. Le 13 mars concours de belote, (5€/pers), organisé par le club des bruyères.

Madame GAGNIER demande quand aura lieu le vote du budget

↳Mme le Maire répond que le vote du Compte Administratif aura lieu lors du prochain Conseil Municipal et le budget début avril.

Prochain Conseil Municipal le 2 mars à 20h00

La séance est levée à 21h10.